



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 mai 2016**

Délibération n° 2016-1161

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Le Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère Varenne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1161**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Le Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association "Village des Créateurs du passage Thiaffait" est la structure de développement économique des entreprises de mode, décoration, design de Rhône-Alpes. Elle fédère les marques et créateurs installés dans la région et a été créée en 2001 avec l'aide des professionnels de l'habillement et du textile.

Ses missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises du passage Thiaffait accueillant en résidence pendant 23 mois renouvelable 12 mois, 12 créateurs dans des ateliers et ateliers-show-room,
- le développement économique des entreprises adhérentes (installées en région Auvergne-Rhône-Alpes) par un accompagnement au développement commercial, à la production d'événements, de la stratégie communication, et la mise en réseau.

L'association, composée de 5 personnes, accompagne chaque créateur dans son développement régional, national et international.

L'objectif poursuivi par l'association est de favoriser en toute indépendance et dans le respect des créations de chacun, le développement de marques en phase avec les secteurs du textile, de l'habillement, de la mode et du design (industries créatives).

Grâce au concours "Talents de mode" qu'il organise depuis 2007, Le Village des Créateurs détecte les nouvelles marques de mode, encourage l'implantation des entreprises sur Lyon et contribue à leur évolution. Le Village des Créateurs est labellisé par le réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat.

a) - Objectifs

La Métropole de Lyon conduit une politique de développement économique appuyée sur le levier de la créativité. Celle-ci vise à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières.

L'association est un acteur clé de l'approche liée à la créativité conduite par la Métropole.

La Métropole, en subventionnant cette association, souhaite apporter un accompagnement qualifié aux entreprises des secteurs de la mode et du design mais également identifier les pentes de la Croix Rousse comme pôle dédié aux industries créatives.

b) - Compte-rendu des actions réalisées et bilan 2015

Par délibération n° 2015-0201 du 23 mars 2015, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 200 000 € au profit de cette association.

En 2015, l'association a développé des actions en relations presse notamment par l'intermédiaire d'un attaché de presse parisien et également des événements pour donner plus de notoriété aux marques accompagnées. Le Village des Créateurs a ainsi été organisateur d'opérations partenariales avec les

Galleries Lafayette Part Dieu, Bron, Id D'art, Lyon City Design, Marché des Soies, exposition chez Bensimon, Paris Design Week, exposition au Palais Royal à Paris, Designers's Days, etc.

Dans sa 15ème année d'existence et soutenu par la Communauté urbaine de Lyon puis par la Métropole de Lyon depuis ses débuts, Le Village des Créateurs a accompagné en 2015, 86 entreprises, dont 12 en résidence au passage Thiaffait, et 74 adhérents.

De plus, une quarantaine de porteurs de projets a été reçue et orientée dans le cadre de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat.

Les chiffres d'affaires cumulés des entreprises accompagnées (résidents et adhérents) représentent 3,813 M€ en 2014 (2015 est en cours de comptabilisation) et 126 emplois cumulés, 2 263 points de vente en France et 251 à l'étranger, 4 968 articles de presse web papier et TV confondus pour les marques accompagnées et 295 concernant uniquement Le Village des Créateurs.

La pérennisation des entreprises accompagnées depuis 2001 est de 66 % sur plus de 230 entreprises accompagnées, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale.

Le concours "Talents de mode" également organisé depuis 9 ans par Le Village des Créateurs est destiné à découvrir et à lancer les talents de la mode de demain. Il offre aux créateurs une mise en réseau optimale et un accompagnement personnalisé tant au niveau entrepreneurial qu'en matière de gestion de communication ou commerciale.

Le Village des Créateurs réalise aussi un travail qui a un impact avéré et reconnu sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les locaux vacants des pentes de la Croix Rousse. C'est un élément d'attractivité très important pour le quartier qui commence à avoir une identité de quartier créatif et qui sera renforcé par l'arrivée imminente de l'Ecole Esmod à proximité du Village des Créateurs.

c) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

En 2016, Le Village des Créateurs développera son offre de services, notamment en stratégie de marque, commercial et export pour une adéquation toujours plus qualitative avec les besoins des entreprises.

La majorité des actions menées par Le Village des Créateurs sera reconduite : accompagnement entrepreneurial, mode/métier, juridique, communication, appui à la stratégie et au développement commercial des entreprises, etc.

La proposition du Village des Créateurs se renforcera sur le sujet du développement commercial et notamment de l'export à travers l'intervention de 3 experts aux compétences complémentaires : techniques d'import/export, stratégie de marque, développement commercial. Dans le cadre de cette offre « développement commercial », sera proposée aux marques accompagnées une liste de boutiques multimarques nationales.

Une offre de services comprenant des rendez-vous d'accompagnement individualisés sera également mise en place à l'attention des résidents et adhérents pour une adéquation toujours plus qualitative avec les besoins des entreprises.

Le Village des Créateurs poursuivra son effort d'accompagnement des entreprises qui sortent de la pépinière notamment en indiquant les locaux vacants disponibles.

Un accompagnement pour la visibilité des marques au niveau régional et national est également proposé. Pour ce faire, Le Village des Créateurs travaille avec un attaché de presse parisien, organise des événements et des expositions à Lyon (Galleries Lafayette, Marché des Soies, ID d'art, Lyon City Design, etc.) et à Paris (Palais Royal, Designer's Days, Paris Design Week, partenariats avec des salons professionnels, etc.) ainsi qu'un show room presse thématique à Paris afin que les marques soient mieux relayées par les médias.

Le Village des Créateurs participe également au Développement de l'emploi et de la formation dans l'industrie (DEFI) en tant qu'expert jeunes créateurs.

Enfin, Le Village des Créateurs continuera à développer la part de financements privés dans ses ressources. Un club des partenaires a été créé en 2012. En 2015, il compte 25 membres et génère une ressource propre de 24 000 €.

Budget prévisionnel 2016

| Dépenses | Montant (en € HT) |
|--|-------------------|
| personnel (salaires chargés) | 226 000 |
| fournitures administratives, loyers, entretien, assurances, téléphone et timbres, expert comptable et commissaire aux comptes | 74 300 |
| communication (nom de domaine, site internet, mailing, documents de communication, newsletter, relations presse) | 40 500 |
| talents de mode (organisation, jury, communication, newsletter, relations presse, loyers et charges SERL lauréat, prix numéraires) | 34 500 |
| honoraires consultants (consultants, formation, tables rondes et échanges d'expériences, argus de la presse) | 44 500 |
| missions, déplacements, réceptions | 10 500 |
| documentation et abonnement | 1 500 |
| divers | 6 700 |
| valorisations en nature (partenariats) | 166 600 |
| Total | 605 100 |

| Recettes | Montant (en € HT) |
|--|-------------------|
| mécénat | 24 000 |
| subvention Ville de Lyon | 24 000 |
| subvention Métropole de Lyon | 197 000 |
| subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes | 140 000 |
| contribution des créateurs résidents | 21 000 |
| contribution des créateurs non résidents | 15 000 |
| contributions complémentaires | 4 500 |
| événementiel - mode - services externes | 5 000 |
| divers | 8 000 |
| valorisations en nature (partenariats) | 166 600 |
| Total produits | 605 100 |

L'évaluation de l'action de l'association portera sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires et des emplois, pérennité des entreprises, recherche et développement de financements privés de l'association.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 197 000 € au profit de l'association Le Village des Créateurs du passage Thiaffait, pour son programme d'action 2016 (soit une baisse de 1,5 % par rapport à 2015), en complément d'une aide du Conseil régional à hauteur de 140 000 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2010-2016.

Une convention est établie avec l'association, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention et prévoyant, entre autres, que toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 197 000 € au profit de l'association Le Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Le Village des Créateurs du passage Thiaffait définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 632 - opération n° 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.